

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 120

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Sauvadet, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Borloo, M. Demilly,  
M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,  
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher,  
M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Tahuaitu, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, après le mot :

« sociaux »

insérer les mots :

« , éducatifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un quartier dont le taux de réussite scolaire est particulièrement bas doit également pouvoir être considéré comme prioritaire dans le cadre de la politique de la ville, le niveau d'éducation étant un des principaux facteurs d'exclusion. Il est donc proposé de prendre explicitement en compte le critère éducatif dans cet alinéa.